



Communiqué de presse

Nomination de Camille GALLIARD-MINIER: L'UPSADI alerte la nouvelle Ministre sur les nombreux points de blocage dans l'application de la réforme des VPH

Si l'UPSADI salue le travail engagé sous l'impulsion de Charlotte Parmentier-Lecocq sur la réforme des VPH, qu'elle a accompagnée tout au long de son élaboration, le syndicat des prestataires de santé à domicile appelle désormais la nouvelle ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Camille Galliard-Minier, à garantir une application pleinement opérationnelle de cette réforme sur le terrain.

Réforme structurante pour les personnes en situation de handicap, la réforme des VPH n'a cependant pas été obtenue sans débats ni ajustements. Les prestataires de santé à domicile (PSAD) se sont fortement mobilisés afin de faire entendre les réalités du terrain et d'obtenir des évolutions indispensables à sa mise en œuvre.

Aujourd'hui, le départ de la ministre intervient alors que l'application de la réforme, mise en œuvre dans des délais contraints, souffre de nombreux points de blocage et demeure particulièrement complexe pour les acteurs de terrain. Engorgement au niveau de la prescription, rejets de dossiers, difficultés de paiement liées à une mauvaise appropriation des nouveaux textes : les obstacles opérationnels sont nombreux et fragilisent la continuité des prises en charge.

Dans ce contexte, l'UPSADI appelle la nouvelle Ministre Camille Galliard-Minier, en charge de ce dossier à maintenir une pression forte sur ses administrations afin de lever les blocages et que la traduction concrète de la réforme ne se fasse pas au détriment des usagers ni des entreprises de proximité qui les accompagnent au quotidien.

Enfin, l'UPSADI souligne l'importance que les travaux autour du futur Plan Grand Âge puissent être relancés et que les prestataires de santé à domicile y soient pleinement associés. Leur maillage territorial, leurs compétences et leur rôle central dans le maintien à domicile en font des acteurs incontournables des politiques d'autonomie.

« Les réformes ne peuvent s'arrêter aux annonces. Elles doivent être applicables, comprises et opérationnelles sur le terrain. Les PSAD sont mobilisés et attendent désormais de la continuité et des décisions concrètes » **déclare Didier DAOULAS, Président de l'UPSADI.**

A propos de l'UPSADI

Créé en 2013, l'UPSADI est le syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) le plus représentatif du secteur en nombre d'entreprises. Il porte la voix de plus de 450 entreprises, en majorité des prestataires indépendants, ou groupements d'indépendants, acteurs locaux ou groupes nationaux et internationaux, dont les dirigeants sont les propriétaires. Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, ils représentent, tant par leur taille que leur localisation, ou leur champ d'activité, toute la diversité et la richesse du secteur.

A propos des PSAD :

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile plus de 4 millions de patients grâce aux 2 350 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national. Ils accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 6 500 professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h/24 et 7j/7.

Contacts Presse :

Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47